

Limoges, le 14 juin 2016

À l'attention des collègues affecté(e)s sur Zone
de Remplacement à l'issue du mouvement
intra-académique.

Objet : Rattachement administratif et affectation pour l'année 2016-2017.

Cher(e) collègue,

Vous serez TZR à la rentrée 2016, comment se passe la phase d'ajustement ?

Le rattachement administratif

- **Vous étiez déjà TZR dans la même zone de remplacement** au cours de l'année 2015/2016. Le rectorat vous a attribué un établissement de rattachement administratif (RAD) pérenne.
 - **Vous souhaitez conserver ce RAD**, vous n'avez rien à faire.
 - **Vous souhaitez en changer** ; vous formulez sur papier libre une demande de changement d'établissement de rattachement administratif, et vous l'adressez dès que possible à : « Rectorat de Limoges, DIPER, cellule coordination du mouvement, 13 rue F. Chénieux, 87031 Limoges CEDEX ». (5 vœux à formuler dans les communes rappelées en fin de courrier)
- **Vous êtes nouvellement nommé(e) dans la zone de remplacement** suite au mouvement intra ; vous formulez sur papier libre, à l'attention du Recteur, des vœux pour la détermination de votre établissement de rattachement administratif pérenne, et vous l'adressez immédiatement à la « DIPER, cellule coordination du mouvement ». (5 vœux à formuler dans les communes rappelées en fin de courrier)

Le barème départage les TZR pour la détermination du RAD. (Mais vos vœux sont mis en regard des besoins de l'administration.)

C'est l'établissement de rattachement administratif qui aura en charge votre gestion administrative (courrier, notation, ...).

L'affectation en établissement pour l'année 2016/2017

- Vous souhaitez effectuer des **remplacements de courte et moyenne durée** ; vous

rédigez un courrier en ce sens et vous l'adressez dès que possible à : « Rectorat de Limoges, DIPER, cellule coordination du mouvement, 13 rue F. Chénieux, 87031 Limoges CEDEX ».

- Vous souhaitez une **affectation à l'année** (AFA) ; vous avez formulé des vœux sur SIAM lors de la période d'ouverture du serveur. Depuis la rentrée 2010, les AFA sont attribuées au plus près du RAD, les TZR étant, si besoin, départagés au barème.

ISSR et frais de déplacements.

- Si vous êtes affecté(e) sur des remplacements de courte ou moyenne durée (durée inférieure à l'année scolaire), hors de votre RAD, vous toucherez des ISSR (Indemnités de Sujétions Spéciales de Remplacement). Vous trouverez les taux sur notre site internet rubrique TZR.
- Si vous êtes affecté(e) à l'année hors de votre commune de rattachement administratif et hors de votre commune de résidence personnelle, les frais de déplacement sont pris en charge par l'administration sous les conditions du décret du 3 juillet 2006. Le taux de remboursement est calculé sur la base du tarif SNCF 2ème classe. **Si vous apportez la preuve que les transports en commun ne vous permettent pas d'assurer votre service, vous pouvez demander un remboursement de vos frais au tarif indemnités kilométriques de la Fonction Publique (entrez alors en contact avec la DAF au Rectorat).** En cas de services partagés et sous certaines conditions les repas peuvent être remboursés (circulaire rectorale du 18 décembre 2013).

Vos demandes seront examinées au cours de groupes de travail le 30 juin (rattachement) et mi-juillet (affectation). Pensez à nous renvoyer la fiche syndicale jointe à ce courrier. Elle est indispensable aux élus du SNES-FSU pour pouvoir suivre votre dossier et proposer des améliorations au projet du rectorat qui nous sera soumis pendant le mois de juillet.

Bien cordialement,

Les commissaires paritaires certifiés et agrégés du SNES-FSU.

Ben ABOUBACAR, Patrice ARNOUX, Patricia BARBAUD-VAURY, Magali CAMUT, Marianne CORREZE, Cécile DUPUIS, Trémur DUVAL, Jérôme FRAISSE, Olivier LANDAN, Corinne REMIZE-NOEL, Viviane REYROLLE, Etienne ROY, Martine THIEBAUT-LE CALOCH, Nicolas VANDERLICK et Clément VERNEDAL.

Communes dans lesquelles il est possible de formuler des vœux pour l'établissement de rattachement administratif :

ZR Corrèze	Brive - Uzerche - Larche - Allasac Tulle - Corrèze - Seilhac Ussel - Egletons - Bort
ZR Creuse	Guéret - Saint-Vaury - Parsac Bourganeuf - La Souterraine Aubusson - Felletin
ZR Haute-Vienne	Limoges - Isle - Aixe - Couzeix - Ambazac Bellac - Bessines - Nantiat - Saint-Junien Pierre Buffière - Saint-Yrieix - Saint-Léonard

SNES-FSU Limoges